Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 16h54
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_070-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_070
TOURISME - Label accueil vélo : mise à jour de la convention

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 16h54
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_070-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

Note en annexe

Par délibération n° 2026-024 en date du 18 février 2026, le comité de pôle a approuvé la mise en place et la promotion du label accueil vélo.

Comme évoqué dans la note Convention Tripartite « Accueil Vélo », l'Office de Tourisme du Pays du Lunévillois est référent Accueil Vélo pour le territoire du PETR. L'Office de Tourisme du Pays du Lunévillois a la charge de promouvoir la marque auprès des prestataires éligibles et de réaliser des visites d'audit permettant d'évaluer la conformité des lieux et services au référentiel de la marque.

Suite à la mise à jour des documents contractuels de la marque Accueil Vélo, il convient de mettre à jour les conventions tripartites liant un animateur territorial départemental, un référent qualité et France Vélo Tourisme. Dans notre cas, cette convention lie France Vélo Tourisme, animateur national de la marque, le Comité Départemental du Tourisme de Meurthe et Moselle, animateur territorial de la marque et la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, référent qualité de la marque.

Ces conventions précisent notamment les missions de chaque acteur, ainsi que l'organisation de la redevance de marque, l'intégration d'une annexe complémentaire relative à la possible prise en charge de la redevance de marque pour 2 ans et de la remontée de la quote-part.

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le président du PETR à signer la nouvelle convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

